

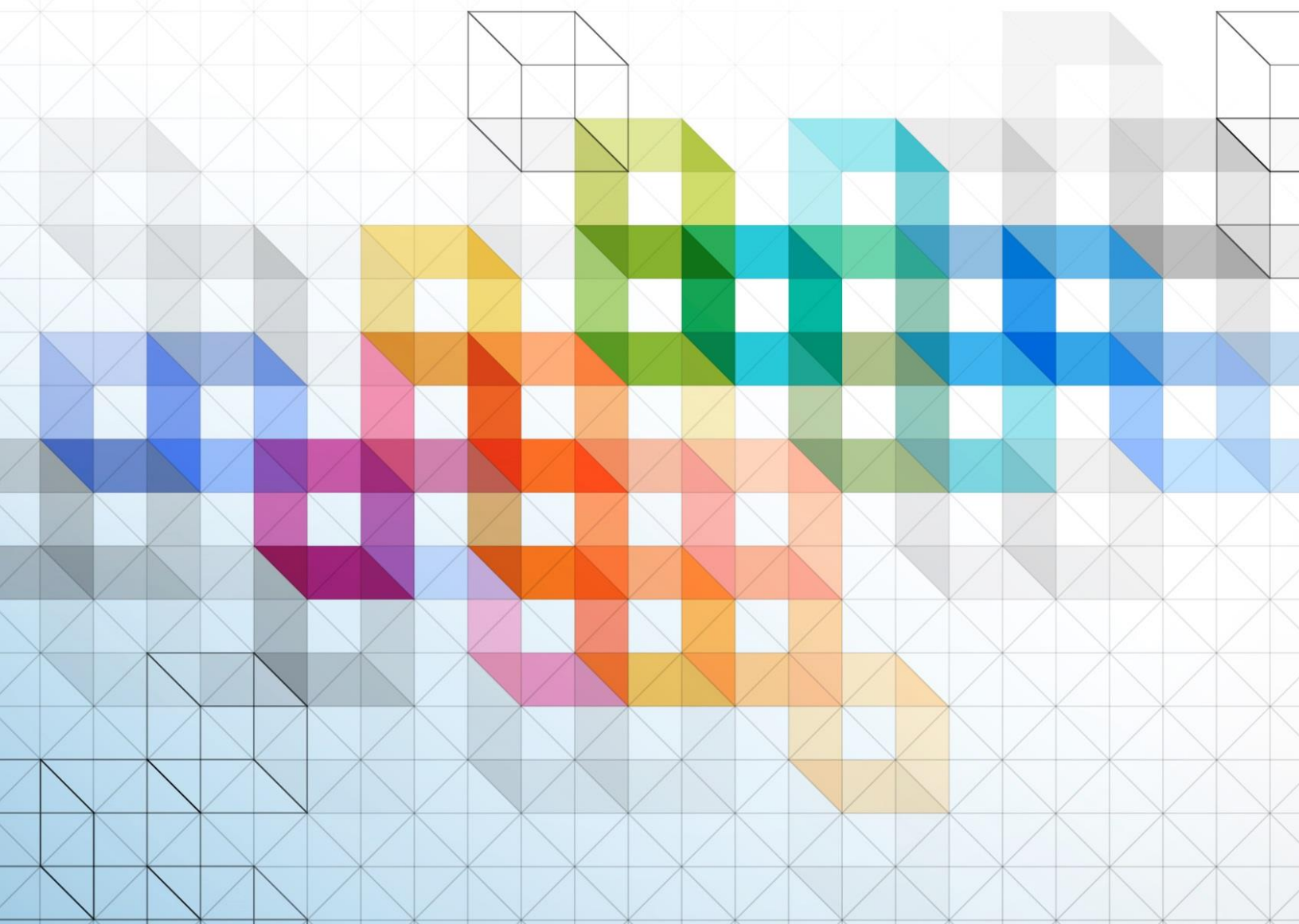
LOCALISER

la défavorisation

Mieux connaître son milieu

Indice de défavorisation matérielle et sociale de 2011

TERRITOIRE DE RÉFÉRENCE - RÉGION DE LANAUDIÈRE



André Guillemette, Josée Payette et Patrick Bellehumeur
Service de surveillance, recherche et évaluation
Direction de santé publique
Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière

Janvier 2016
Mise à jour, mars 2016

Québec 

Auteurs

André Guillemette
Josée Payette
Patrick Bellehumeur

Extraction des données et conception des figures et des cartes

Josée Payette

Sous la coordination de

Élizabeth Cadieux

Comité de lecture

Service de surveillance, recherche et évaluation

Élizabeth Cadieux
Christine Garand
Louise Lemire
Geneviève Marquis

Service de promotion, prévention et organisation communautaire

Geneviève Gagnon

Conception graphique et mise en page

Micheline Clermont

Pour toute information supplémentaire relative à ce document, veuillez communiquer avec :

André Guillemette au 450 759-1157 ou sans frais le 1 800 668-9229, poste 4212 ou
andre_guillemette@ssss.gouv.qc.ca

La version électronique de ce document est disponible au www.santelanaudiere.qc.ca/sylia sous l'onglet *Nos publications*.

À la condition d'en mentionner la source, sa reproduction à des fins non commerciales est autorisée. Toute information extraite de ce document devra porter la source suivante :

GUILMETTE, André, Josée PAYETTE et Patrick BELLEHUMEUR. *Localiser la défavorisation. Mieux connaître son milieu. Indice de défavorisation matérielle et sociale de 2011. Territoire de référence - Région de Lanaudière*, Joliette, Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière, Direction de santé publique, Service de surveillance, recherche et évaluation, janvier 2016, mise à jour mars 2016, 20 pages.

Source de l'image : iStockphoto

© Direction de santé publique, CISSS de Lanaudière, 2016

Dépôt légal

Premier trimestre 2016

ISBN : 978-2-550-74790-1 (en ligne) (1^{re} édition-janvier 2016)

ISBN : 978-2-550-75376-6 (en ligne) (2^e édition-mars 2016)

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	4
NOTES MÉTHODOLOGIQUES	4
▪ La notion de défavorisation	4
▪ L'indice de défavorisation.....	5
▪ La dimension matérielle.....	5
▪ La dimension sociale	5
▪ Le territoire de référence	6
▪ La répartition de la population selon l'indice de défavorisation.....	7
▪ Des limites à l'indice de défavorisation de 2011	7
▪ Les aires de diffusion exclues	8
LA DÉFAVORISATION DANS LANAUDIÈRE EN 2011	8
▪ Les municipalités régionales de comté.....	8
▪ Les municipalités	10
CONCLUSION	12
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	12
LOCALISER LA DÉFAVORISATION	
▪ Dimension matérielle	14
▪ Dimension sociale.....	16
▪ Dimensions matérielle et sociale combinées	18



INTRODUCTION

La santé publique a pour responsabilité de promouvoir et d'améliorer la santé et le bien-être de la population. Cela implique une bonne connaissance des déterminants de la santé afin de bien prioriser les interventions et les actions requises, notamment celles qui concernent les populations vulnérables. Les conditions socioéconomiques figurent au premier plan des déterminants de la santé. À cet égard, l'indice de défavorisation matérielle et sociale constitue un outil fort utile. Le Service de surveillance, recherche et évaluation de la Direction de santé publique de Lanaudière profite d'une mise à jour de cet indice pour produire une série de publications traitant de la défavorisation dans Lanaudière et pour chacune de ses six municipalités régionales de comté (MRC). Ce document rend compte de la distribution de la population du territoire lanaudois selon la défavorisation. Il délimite aussi les milieux de vie en fonction de leurs conditions matérielles et sociales.

Ce fascicule s'adresse d'abord aux décideurs et aux intervenants du réseau de la santé et des services sociaux de Lanaudière ainsi qu'aux partenaires de l'intersectoriel qui œuvrent ou qui souhaitent agir auprès des populations les moins favorisées aux plans social et économique. Il sert à appuyer la réflexion quant à l'identification des priorités lanaudoises en matière de lutte à la pauvreté, à l'exclusion sociale et aux inégalités sociales de santé (ISS). Il pourrait aussi être utile au personnel de toutes autres organisations lanaudoises désireuses de mieux connaître la population qu'elles desservent.

Un outil utile à la planification et à l'organisation de services

L'indice de défavorisation contribue, entre autres, à documenter des problèmes de santé ou sociaux comme les suicides, les grossesses à l'adolescence et les cas d'abus et de négligence envers les jeunes. Il rend possible la mesure des taux d'utilisation de services du réseau de la santé (hospitalisations, chirurgies d'un jour, hébergement en institution, etc.) en fonction du statut socioéconomique (Pampalon et Raymond, 2003). L'indice peut aussi être utilisé pour les travaux d'allocation des ressources et pour mesurer le taux de pénétration des services auprès des populations les plus démunies, tout en contribuant à mieux cibler les interventions et l'offre de service du réseau de la santé.

NOTES MÉTHODOLOGIQUES¹

La notion de défavorisation

La défavorisation fait référence à un état de désavantage relatif d'individus, de familles ou de groupes de personnes par rapport à l'ensemble auquel ils appartiennent. Des personnes sont considérées défavorisées si, pour une ou plusieurs caractéristiques socioéconomiques, elles se situent sous le niveau atteint par la majorité de la population ou sous un seuil jugé acceptable par la société (Pampalon et Raymond, 2000).

¹ Cette section reprend des éléments du chapitre méthodologique des documents traitant de l'indice de défavorisation de 2006 diffusés par le Service de surveillance, recherche et évaluation de la Direction de santé publique de Lanaudière (Guillemette, Simoneau et Payette, 2010).



L'indice de défavorisation

L'indice de défavorisation² est une mesure territoriale qui permet de différencier des populations selon le degré relatif de privation matérielle et sociale. Il qualifie le milieu socioéconomique dans lequel vit un ensemble de personnes. L'indice caractérise collectivement les individus d'une même communauté, même s'ils n'ont pas tous des caractéristiques socioéconomiques identiques. L'indice de défavorisation est construit à partir des plus petits territoires pour lesquels des données sont disponibles, soit les aires de diffusion. Ces dernières regroupent généralement de 400 à 700 personnes ayant des caractéristiques socioéconomiques relativement homogènes, à l'intérieur d'un ou de plusieurs pâtés de maisons.

Il importe de retenir que l'indice de défavorisation rend compte de la privation ou de la richesse matérielle et sociale relative des personnes résidant dans chacune des aires de diffusion d'un territoire de référence. Il ne faut pas considérer cet indice au même titre que le seuil de faible revenu ou la mesure du faible revenu après impôt. Ces derniers indicateurs mesurent la part de la population qui subvient plus difficilement à ses besoins essentiels (nourriture, logement, habillement, etc.), ce que ne fait pas l'indice de défavorisation.

La dimension matérielle

La dimension³ matérielle de l'indice de défavorisation réfère au concept de pauvreté et à la privation monétaire nécessaire à l'acquisition des biens et des commodités de la vie courante. Elle est formée de trois indicateurs issus de l'*Enquête nationale auprès des ménages (ENM) 2011* :

- la proportion de personnes de 15 ans et plus sans certificat ou diplôme d'études secondaires;
- le revenu moyen après impôt des personnes de 15 ans et plus;
- la proportion de personnes de 15 ans et plus occupant un emploi.

La dimension sociale

La dimension sociale renvoie à la fragilité des relations entre individus au sein de leur famille et dans leur communauté. Elle traduit, en partie, « certaines caractéristiques de l'organisation sociale telles que l'isolement ou la cohésion sociale, l'individualisme ou la coopération, l'entraide, la confiance envers les personnes, etc. » (Pampalon et Raymond, 2000, p. 114). Elle repose sur trois indicateurs construits avec les données issues du questionnaire court du recensement canadien de 2011 :

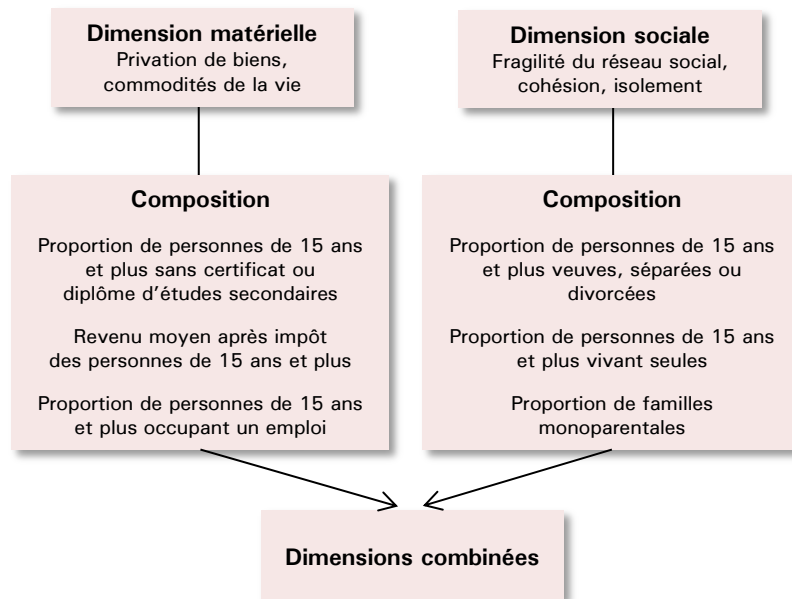
- la proportion de personnes de 15 ans et plus veuves, séparées ou divorcées;
- la proportion de personnes de 15 ans et plus vivant seules;
- la proportion de familles monoparentales.

Les deux dimensions de l'indice peuvent être combinées afin de fournir un portrait global de la défavorisation matérielle et sociale d'un territoire.

² L'expression « indice de défavorisation » est utilisée afin d'alléger la lecture. Elle désigne l'indice de défavorisation matérielle et sociale.

³ Des chercheurs emploient aussi le terme « composantes » pour désigner les dimensions de l'indice de défavorisation.





Le territoire de référence

Le territoire de référence⁴ correspond à l'unité géographique pour laquelle les conditions de défavorisation des aires de diffusion sont comparées. Le choix du territoire de référence est un élément important à considérer en fonction de la perspective d'analyse ou des besoins. Il peut s'agir du Canada, du Québec, d'une région sociosanitaire, d'un réseau local de services, d'un centre local de services communautaires (CLSC) ou d'une MRC.

Ce fascicule retient la région de Lanaudière comme territoire de référence. Dans ce contexte, les conditions de défavorisation n'ont de sens que pour l'ensemble de la région lanaudoise et les aires de diffusion qui s'y rapportent.

Comment choisir le territoire de référence?

Le choix du territoire de référence est effectué en fonction des objectifs et des besoins des utilisateurs. Ainsi, un organisme d'aide alimentaire dont l'offre de service couvre l'ensemble de la région lanaudoise devrait privilégier Lanaudière à titre de territoire de référence. Cela lui permettra de mieux identifier les milieux de vie où les conditions matérielles sont défavorables. Par contre, une organisation ou un établissement dont les activités se concentrent sur le territoire d'une MRC et qui désire mesurer le taux de pénétration de ses services en fonction du statut socioéconomique de sa clientèle, devrait privilégier son territoire de desserte plutôt que la région de Lanaudière comme territoire de référence.

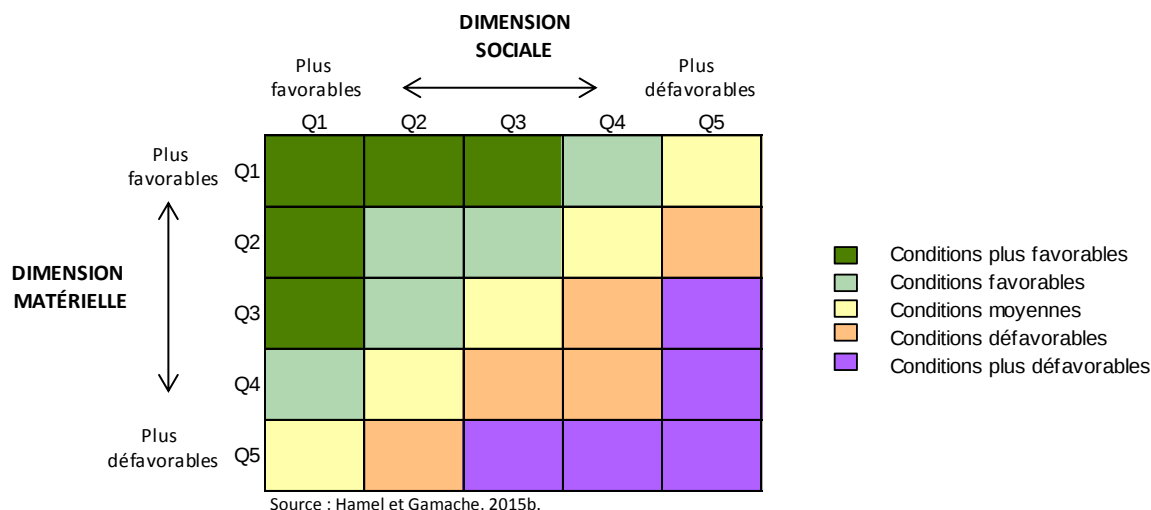
⁴ Plusieurs études québécoises utilisent aussi l'expression « calibrage territorial » pour désigner le territoire de référence.



La répartition de la population selon l'indice de défavorisation

Toutes les aires de diffusion sont classées de la plus favorisée à la plus défavorisée pour chacune des deux dimensions de l'indice⁵. Elles sont ensuite regroupées en cinq catégories appelées quintiles⁶. Donc, peu importe le territoire de référence considéré, les aires de diffusion plus favorisées, soit celles du 1^{er} quintile (Q1), représentent autour de 20 % de la population totale de ce même territoire. À l'autre extrémité de l'échelle, les aires de diffusion plus défavorisées (le 5^e quintile ou Q5) englobent également 20 % de la population totale. Il est possible de combiner les deux dimensions de l'indice pour identifier les aires de diffusion ayant, selon le cas, des conditions matérielles et sociales plus favorables ou plus défavorables. La matrice suivante illustre le mode de combinaison et de regroupement des quintiles en cinq gradients de la défavorisation matérielle et sociale (conditions plus favorables à plus défavorables).

Matrice des dimensions matérielle et sociale combinées de l'indice de défavorisation de 2011



Des limites à l'indice de défavorisation de 2011

Tel que spécifié précédemment, la dimension matérielle de l'indice de défavorisation repose sur trois indicateurs issus de l'ENM 2011. Il s'agit d'une enquête à participation volontaire menée auprès d'un échantillon de 30 % des ménages privés canadiens. Ce volontariat a favorisé une hausse du taux de non-réponse globale, ce qui a fait en sorte que la représentativité des répondants n'est pas garantie pour toutes les aires de diffusion. C'est pourquoi Statistique Canada a calculé un taux global de non-réponse (TGN) afin d'identifier les territoires pour lesquels le risque d'imprécision des données est élevé (Statistique Canada, 2014)⁷. L'organisme fédéral a conclu que la qualité des données était douteuse pour les unités géographiques dotées d'un TGN d'au moins 50 %. Dans Lanaudière, 89 des 766 aires de diffusion possèdent un tel TGN, soit 12 % d'entre elles. Des travaux de validation réalisés par l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) permettent cependant de conclure que l'indice de défavorisation de 2011 demeure suffisamment précis, car le risque d'imprécision lié à un TGN élevé est atténué par la combinaison des trois indicateurs de la dimension matérielle (Hamel et Gamache, 2015a). C'est pour cette raison que les aires de diffusion dont la valeur du TGN est de 50 % ou plus sont quand même considérées dans les tableaux et cartes.

⁵ Les personnes désireuses d'avoir plus de détails quant à la façon dont les notes factorielles ont été attribuées à chacune des aires de diffusion sont invitées à consulter le document méthodologique produit par l'INSPQ et cité en bibliographie (Hamel et Gamache, 2015a).

⁶ Aux fins de ce document, il a été décidé de regrouper les aires de diffusion en quintiles. Il faut cependant noter qu'il est aussi possible de les regrouper en quartiles.

⁷ Il est important de noter que le TGN est un indicateur imparfait qui ne garantit pas la présence ou l'absence de biais ou d'imprécision des données. La valeur du TGN ne permet pas d'établir si le profil des répondants est semblable à celui des non-répondants (Hamel et Gamache, 2015b).



Les aires de diffusion exclues

Ce ne sont pas toutes les aires de diffusion de la région de Lanaudière pour lesquelles une valeur à l'indice de défavorisation a été établie. Sont exclues les 35 aires de diffusion comptant une proportion jugée importante de personnes vivant dans un ménage collectif⁸ (15 % ou plus) ou n'ayant pas d'informations démographiques ou socioéconomiques (Hamel et Gamache, 2015a). Cela représente 11 698 individus, soit 2,5 % des 471 748 résidents lanaudois dénombrés en 2011. Conséquemment, l'indice de défavorisation a été calculé pour 731 des 766 aires de diffusion de la région.

LA DÉFAVORISATION DANS LANAUDIÈRE EN 2011

L'indice de défavorisation de 2011 révèle que les milieux de vie caractérisés par des conditions moins favorables sont localisés de façon inégale au sein du territoire lanaudois. De plus, la répartition géographique de la défavorisation n'est pas la même selon la dimension matérielle ou sociale.

Les municipalités régionales de comté

Le tableau suivant fait état de la distribution de la population lanaudoise selon la défavorisation matérielle et sociale dans chacune des MRC de la région. Il affiche le nombre et la proportion de personnes vivant dans les aires de diffusion en fonction des quintiles de défavorisation. Il faut noter qu'il est possible qu'une MRC ne compte aucune aire de diffusion comprise dans un quintile, car l'indice est une mesure relative se rapportant à l'ensemble du territoire de référence, en l'occurrence, la région de Lanaudière.

Pour la dimension matérielle, il ressort assez clairement que les populations des aires de diffusion ayant des conditions plus désavantageuses se retrouvent surtout dans la partie nord de la région, en particulier dans les MRC de Matawinie et de Montcalm. Ces deux MRC ne comptent d'ailleurs aucune zone classée dans le quintile plus favorisé de la dimension matérielle. Les MRC de L'Assomption et des Moulins regroupent les plus fortes proportions de personnes vivant dans les milieux profitant de conditions plus favorables. Parmi les 91 323 Lanaudoises et Lanaudois dont les aires de diffusion se retrouvent dans le 1^{er} quintile, 80 941 (89 %) habitent dans ces deux MRC.

Dans Lanaudière, la dimension sociale de la défavorisation présente une image bien différente. Trois des quatre MRC du nord de Lanaudière, en particulier celles de Matawinie et de Montcalm, ont les plus faibles pourcentages de personnes vivant dans des environnements ayant des conditions plus défavorables au plan social. Encore une fois, ce sont les MRC de L'Assomption et des Moulins qui regroupent le plus de personnes vivant dans des aires de diffusion profitant de conditions plus favorables au plan social, soit 70 420 individus sur 91 048 (77 %). Il faut cependant noter que ces deux MRC comptent aussi beaucoup de résidents vivant dans des milieux plus défavorisés au plan social.

La combinaison des deux dimensions de l'indice rend compte d'une concentration élevée d'aires de diffusion avec des conditions plus défavorables dans les quatre MRC du nord de la région. Ces MRC regroupent 69 % des 80 231 résidents vivant cette situation. Dans Lanaudière, les MRC de Montcalm et de Matawinie présentent les conditions les moins avantageuses lorsque les deux dimensions de l'indice sont combinées. Les MRC de L'Assomption et des Moulins englobent 87 % de la population de la région habitant des voisinages plus favorisés.

⁸ Un ménage collectif est, entre autres, une maison de chambres, un hôtel ou un motel, un établissement de santé, une caserne militaire, une prison, une communauté religieuse ou un centre d'accueil.



Répartition de la population selon la dimension, la MRC et le quintile de défavorisation, territoire de référence Lanaudière, 2011 (N et %)

Conditions plus favorables						Conditions plus défavorables						Population considérée	Aires de diffusion retenues
Dimension matérielle	1 ^{er} quintile		2 ^e quintile		3 ^e quintile		4 ^e quintile		5 ^e quintile				
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%			
D'Autray	1 899	4,8	3 912	9,8	8 238	20,6	14 789	37,0	11 125	27,8	39 963	64	
Joliette	8 483	14,1	14 032	23,3	14 608	24,3	9 834	16,3	13 205	21,9	60 162	90	
Matawinie	0	0,0	4 895	10,0	10 099	20,7	11 368	23,3	22 473	46,0	48 835	85	
Montcalm	0	0,0	3 245	6,8	9 064	19,1	9 000	19,0	26 129	55,1	47 438	72	
L'Assomption	37 054	31,6	34 040	29,0	22 000	18,8	18 836	16,1	5 348	4,6	117 278	195	
Les Moulins	43 887	30,0	32 084	21,9	28 071	19,2	28 576	19,5	13 756	9,4	146 374	225	
Lanaudière	91 323	19,9	92 208	20,0	92 080	20,0	92 403	20,1	92 036	20,0	460 050	731	

Conditions plus favorables						Conditions plus défavorables						Population considérée	Aires de diffusion retenues
Dimension sociale	1 ^{er} quintile		2 ^e quintile		3 ^e quintile		4 ^e quintile		5 ^e quintile				
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%			
D'Autray	7 413	18,5	9 280	23,2	7 138	17,9	8 918	22,3	7 214	18,1	39 963	64	
Joliette	4 765	7,9	7 324	12,2	11 987	19,9	17 471	29,0	18 615	30,9	60 162	90	
Matawinie	5 168	10,6	10 815	22,1	12 516	25,6	14 653	30,0	5 683	11,6	48 835	85	
Montcalm	3 282	6,9	15 336	32,3	13 821	29,1	10 473	22,1	4 526	9,5	47 438	72	
L'Assomption	27 152	23,2	20 028	17,1	23 656	20,2	18 846	16,1	27 596	23,5	117 278	195	
Les Moulins	43 268	29,6	30 074	20,5	22 460	15,3	19 760	13,5	30 812	21,1	146 374	225	
Lanaudière	91 048	19,8	92 857	20,2	91 578	19,9	90 121	19,6	94 446	20,5	460 050	731	

Dimensions combinées	Conditions plus favorables		Conditions favorables		Conditions moyennes		Conditions défavorables		Conditions plus défavorables		Population considérée	Aires de diffusion retenues
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%		
D'Autray	2 783	7,0	7 165	17,9	9 229	23,1	10 524	26,3	10 262	25,7		
Joliette	7 887	13,1	8 218	13,7	13 182	21,9	15 234	25,3	15 641	26,0	60 162	90
Matawinie	0	0,0	5 051	10,3	12 563	25,7	16 364	33,5	14 857	30,4	48 835	85
Montcalm	461	1,0	3 774	8,0	9 591	20,2	18 694	39,4	14 918	31,4	47 438	72
L'Assomption	35 178	30,0	26 856	22,9	23 492	20,0	19 705	16,8	12 047	10,3	117 278	195
Les Moulins	42 628	29,1	30 278	20,7	35 754	24,4	25 208	17,2	12 506	8,5	146 374	225
Lanaudière	88 937	19,3	81 342	17,7	103 811	22,6	105 729	23,0	80 231	17,4	460 050	731

Note : La somme des pourcentages peut ne pas totaliser 100 % en raison des arrondis.

Source : INSPQ, Fichier TableEquivalenceCompleteQuebec2011_v2015.xls, juillet 2015. Compilation réalisée par le Service de surveillance, recherche et évaluation de la DSPublique du CISSS de Lanaudière, novembre 2015.

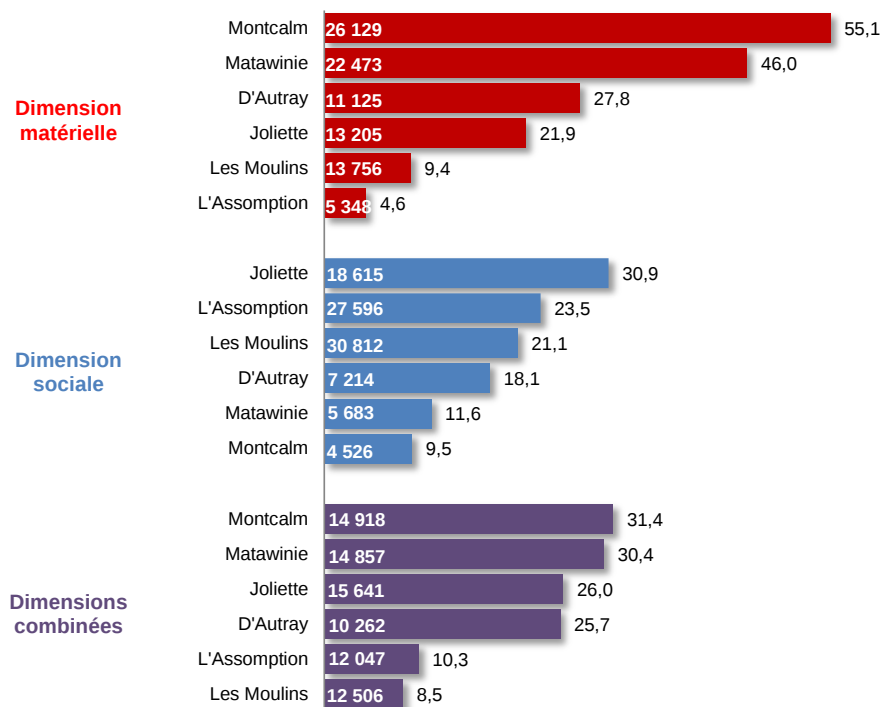
Des pourcentages ou des nombres?

La répartition de la population de la région, d'une MRC ou d'une municipalité en fonction du quintile de défavorisation offre une interprétation différente selon l'utilisation des pourcentages ou des nombres. Les pourcentages permettent de cibler les unités géographiques où la part de la population dont les conditions sont plus défavorables est élevée, soit les MRC de Montcalm (55 %) et Matawinie (46 %) dans le cas de la dimension matérielle. Cela permet aussi d'identifier celles dont une faible part de la population vit cette situation, soit les MRC de L'Assomption (4,6 %) et des Moulins (9,4 %).

L'utilisation des nombres offre une vision différente de la défavorisation. Ainsi, la MRC des Moulins, malgré une faible proportion d'individus vivant dans des aires de diffusion avec des conditions matérielles plus défavorables (9,4 %), se situe au 3^e rang quant au nombre de personnes dans cette situation (N = 13 756). Bien que le pourcentage soit plus faible que ceux des MRC de D'Autray (28 %) et de Joliette (22 %), la MRC des Moulins compte davantage de personnes vivant dans des conditions matérielles plus défavorables.



Population des MRC de Lanaudière dont les conditions sont plus défavorables selon la dimension, 2011 (N et %)



Source : INSPQ, Fichier TableEquivalenceCompleteQuebec2011_v2015.xls, juillet 2015. Compilation réalisée par le Service de surveillance, recherche et évaluation de la DSPublique du CISSS de Lanaudière, novembre 2015.

Les municipalités

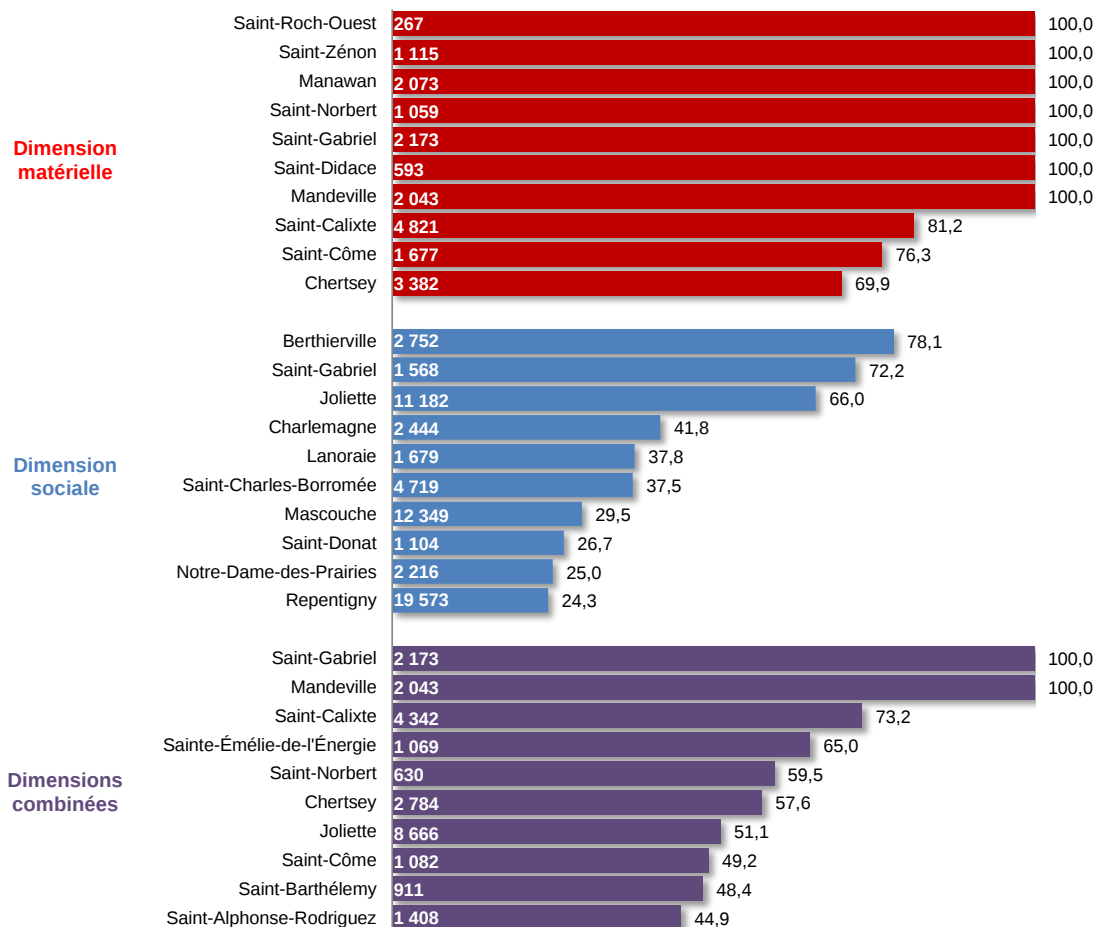
La section précédente identifie les MRC lanaudoises dont les conditions matérielles ou sociales sont plus défavorables ou, le cas échéant, plus favorables. Le même exercice peut être fait avec les 59 municipalités lanaudoises, dont la Communauté atikamekw de Manawan⁹. Parmi ces municipalités, 21 comptent au moins 50 % de leur population vivant dans des environnements dont les conditions matérielles sont plus défavorables (5^e quintile). Pour sept d'entre elles, c'est même 100 % de leur population qui vit cette situation. C'est le cas de Mandeville, Saint-Didace, Saint-Gabriel, Saint-Norbert, Manawan, Saint-Zénon et Saint-Roch-Ouest. Douze municipalités regroupent des personnes vivant dans des milieux avec des conditions matérielles plus favorables (1^{er} quintile). C'est le cas notamment de Repentigny (42 %), Sainte-Mélanie (35 %), Mascouche (33 %), Terrebonne (29 %), Saint-Charles-Borromée (23 %) et Joliette (22 %). La majorité des municipalités lanaudoises (47 sur 59) n'ont donc aucune aire de diffusion avec des conditions matérielles plus favorables.

Aucune municipalité n'a 100 % de sa population résidant dans des aires de diffusion dotées de conditions sociales plus défavorables. Trois municipalités, soit Berthierville (78 %), Saint-Gabriel (72 %) et Joliette (66 %), ont plus de 50 % de leur population ainsi caractérisée. Un peu plus d'une trentaine de municipalités comptent des résidents dont l'entourage profite de conditions plus favorables. La combinaison des dimensions matérielle et sociale de l'indice de défavorisation permet d'identifier sept municipalités lanaudoises dont au moins la moitié de la population vit dans des zones dont les conditions sont plus défavorables. Il s'agit de Mandeville (100 %), Saint-Gabriel (100 %), Saint-Calixte (73 %), Sainte-Émélie-de-l'Énergie (65 %), Saint-Norbert (60 %), Chertsey (58 %) et Joliette (51 %). Il faut retenir que Terrebonne

⁹ Les lecteurs sont invités à consulter les tableaux situés aux pages 15, 17 et 19 pour prendre connaissance de la répartition de la population des municipalités selon la dimension et le quintile de défavorisation.

compte le nombre le plus élevé de résidents vivant dans des environnements avec des conditions matérielles et sociales plus défavorables, soit 10 390 personnes ou 9,9 % de sa population (voir le tableau à la page 19).

Population de certaines municipalités de Lanaudière dont les conditions sont plus défavorables selon la dimension, 2011 (N et %)



Source : INSPQ, Fichier TableEquivalenceCompleteQuebec2011_v2015.xls, juillet 2015. Compilation réalisée par le Service de surveillance, recherche et évaluation de la DSPublique du CISSS de Lanaudière, novembre 2015.

Comparer l'indice de défavorisation dans le temps?

Les documents méthodologiques de l'INSPQ n'interdisent pas la comparaison des résultats obtenus avec les versions 2001, 2006 et 2011 de l'indice de défavorisation matérielle et sociale. Il semblerait que les modifications apportées à certains indicateurs entre les recensements et l'ajout d'une nouvelle source de données, l'ENM 2011, n'affectent pas significativement la comparabilité de l'indice de défavorisation dans le temps. Cela pourrait toutefois être moins certain lorsque les territoires de référence sont plus petits. L'amplitude des variations chronologiques peut être grande lorsqu'un nombre plus restreint d'aires de diffusion est considéré. C'est le cas pour une vingtaine de municipalités lanaudoises comptant moins de cinq aires de diffusion.

Dans Lanaudière, la population s'est accrue d'environ 41 600 personnes entre 2006 et 2011, soit 10 %. Le nombre d'aires de diffusion est passé de 751 à 766 durant la même période. Près d'une trentaine n'existent plus en 2011, alors que 35 autres ont été nouvellement créées. Ces modifications peuvent rendre difficile l'interprétation des variations temporelles de l'indice de défavorisation. **Pour ces raisons, le Service de surveillance, recherche et évaluation recommande de ne pas comparer dans le temps les résultats de l'indice de défavorisation pour Lanaudière et ses six MRC.**

CONCLUSION

L'indice de défavorisation n'est pas parfait. Il est moins précis en milieu rural qu'en milieu urbain en raison, entre autres, de la moins grande homogénéité des populations des aires de diffusion. Son imprécision est plus grande pour les territoires locaux (régions sociosanitaires, MRC, etc.) que pour l'ensemble du Québec. Il ne tient pas compte de certains facteurs socioéconomiques tels que la proportion d'immigrants, d'autochtones, d'étudiants, d'ânés, etc. Ces facteurs font en sorte que certaines aires de diffusion pourraient être classées inadéquatement (Hamel et Gamache, 2015b). C'est pourquoi, il est toujours suggéré de combiner les valeurs de l'indice de défavorisation avec les connaissances du milieu acquises, notamment par les intervenants. Malgré ces limites, l'indice de défavorisation de 2011 demeure suffisamment représentatif de la réalité.

L'indice de défavorisation contribue à repérer les populations les plus vulnérables et à identifier les milieux de vie Lanaudois où elles se concentrent. Il constitue une mesure appropriée pour la surveillance des inégalités sociales de santé (ISS). Jumelé à des données d'enquêtes sur la santé, des banques de données démographiques (naissances, décès) ou des fichiers administratifs (morbidity hospitalière, utilisation de services), cet outil permet d'obtenir un portrait le plus complet possible des ISS. Cela devrait contribuer à mieux saisir la dynamique de la défavorisation et à expliquer le pourquoi du maintien ou de la persistance des écarts sociaux de santé qui y sont associés (INSPQ, 2013).

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

GUILLEMETTE, André, Marie-Eve SIMONEAU et Josée PAYETTE. *Localiser la défavorisation – Mieux connaître son milieu. Territoire de référence région de Lanaudière 2006*, Joliette, Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière, Direction de santé publique et d'évaluation, Service de surveillance, recherche et évaluation, 2010, 28 p. et Atlas cartographique.

HAMEL, Denis, et Philippe GAMACHE. *Mise à jour de l'indice de défavorisation avec les données du recensement de 2011 et l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM). Document méthodologique*, Québec, Institut national de santé publique du Québec, Bureau d'information et d'études en santé des populations, 2015a, 34 p. (version préliminaire)

HAMEL, Denis, et Philippe GAMACHE. *Indice de défavorisation de 2011*, Québec, Institut national de santé publique du Québec, Bureau d'information et d'études en santé des populations, 2015b, 71 p. (présentation faite le 19 octobre 2015)

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC (INSPQ). *Une stratégie et des indicateurs pour la surveillance des inégalités sociales de santé au Québec. Rapport de recherche*, Québec, INSPQ, Vice-présidence aux affaires scientifiques, 2013, 83 p.

PAMPALON, Robert, Philippe GAMACHE et Denis HAMEL. *Indice de défavorisation matérielle et sociale au Québec. Suivi méthodologique de 1991 à 2006*, Québec, Institut national de santé publique du Québec, 2010, 18 p.

PAMPALON, Robert, et Guy RAYMOND. Un indice de défavorisation pour la planification de la santé et du bien-être au Québec, *Maladies chroniques au Canada*, volume 21, numéro 3, 2000, p. 113-122.

PAMPALON, Robert, et Guy RAYMOND. Indice de défavorisation matérielle et sociale : son application au secteur de la santé et du bien-être, *Santé, société et solidarité*, numéro 1, 2003, p. 191-208.

STATISTIQUE CANADA. *Dictionnaire du recensement. Année de recensement 2011*, numéro 98-301-X2011001 au catalogue, Ottawa, Ministère de l'Industrie, 2012, 179 p.

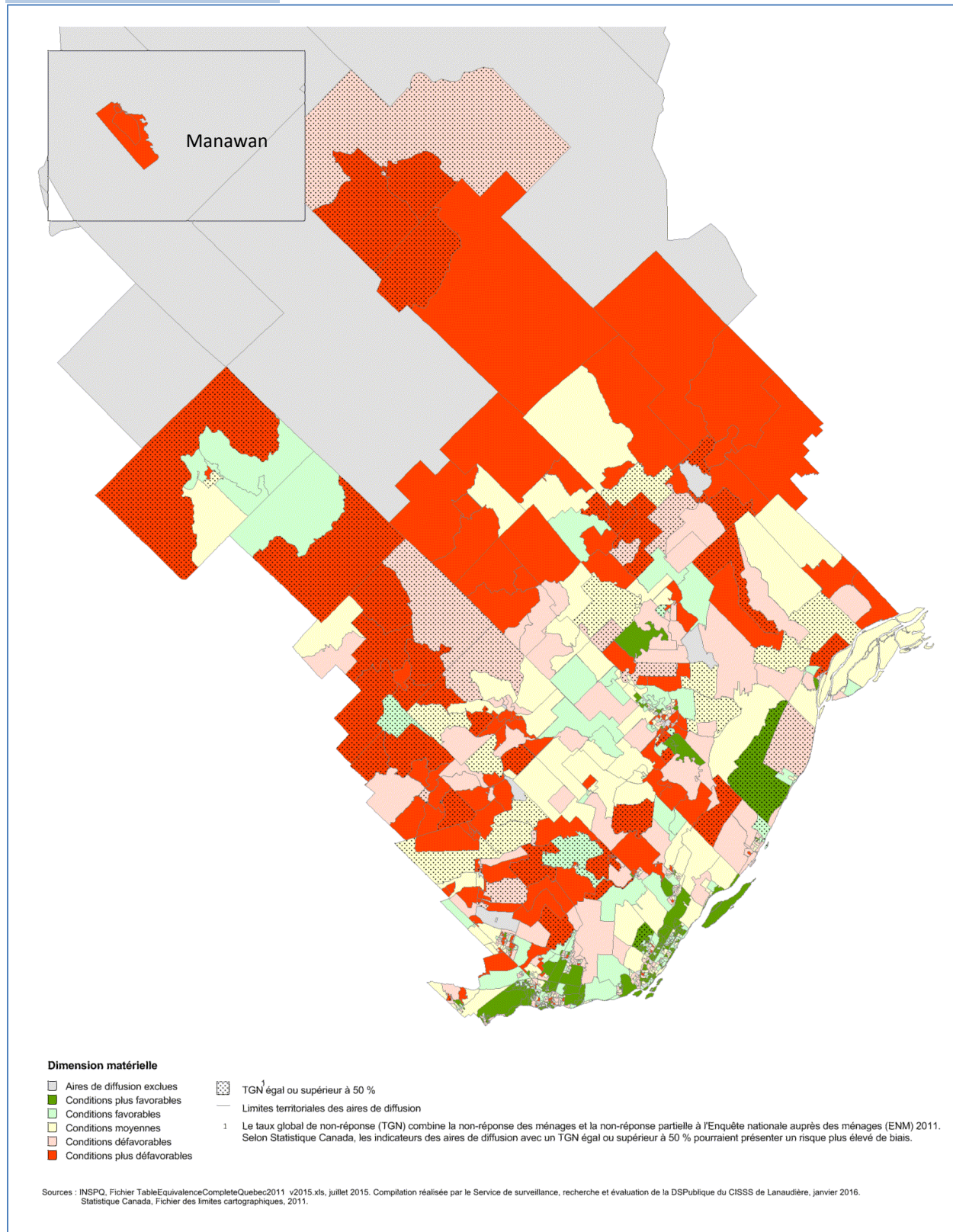
STATISTIQUE CANADA. *Normes et lignes directrices relatives à la confidentialité et à la qualité des données (version publique). Enquête nationale auprès des ménages de 2011*, Ottawa, Statistique Canada, 2014, 21 p. (site Web consulté en novembre 2015 au www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/ref/DQ-QD/index-fra.cfm)



LOCALISER LA DÉFAVORISATION

Ce document est complété par trois cartes et trois tableaux conçus pour localiser la défavorisation dans Lanaudière. Ils illustrent la répartition des aires de diffusion et de la population selon le quintile de défavorisation et la dimension.





Répartition de la population selon la dimension matérielle, la municipalité et le quintile de défavorisation, territoire de référence Lanaudière, 2011 (N et %)

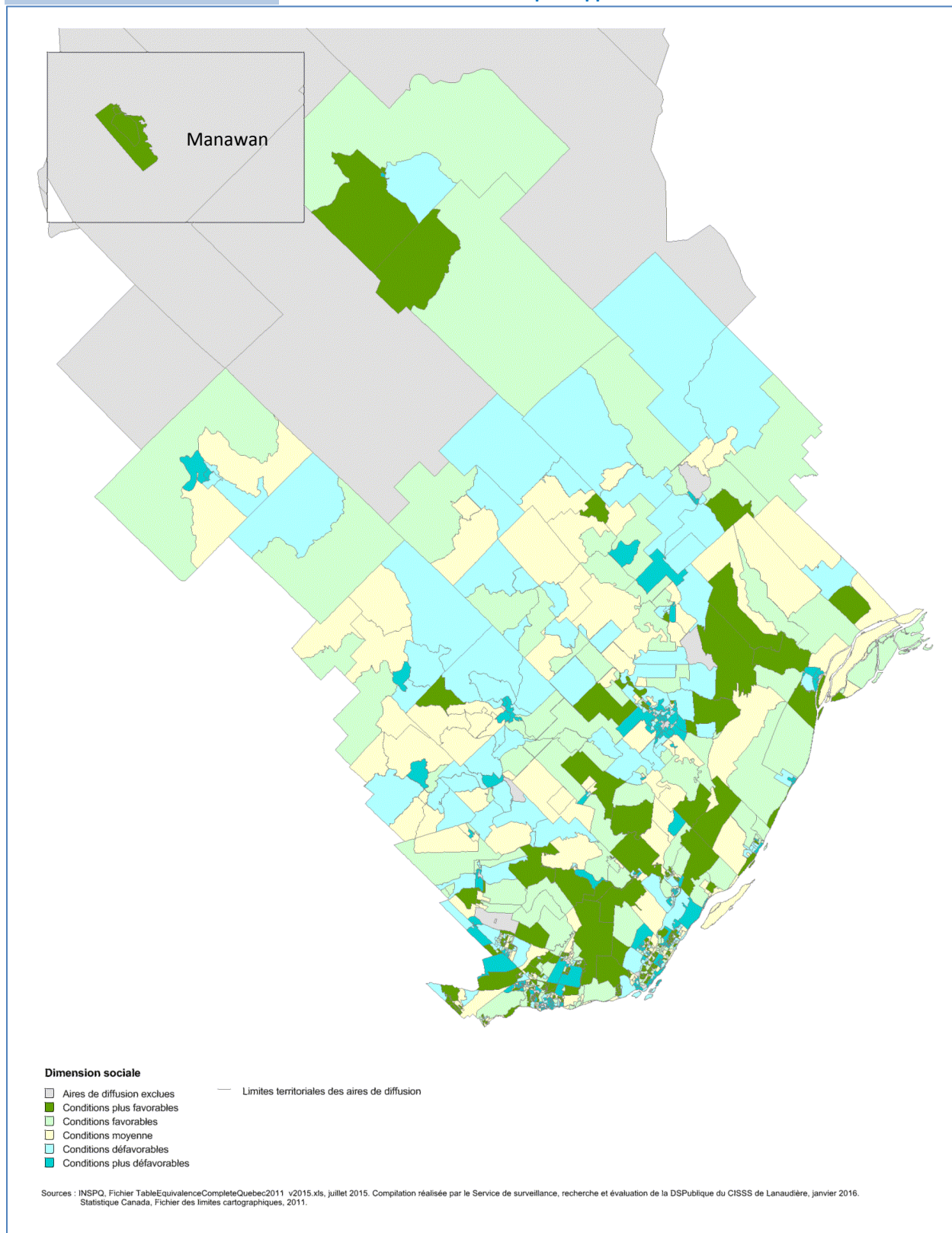
	Conditions plus favorables				Conditions plus défavorables							
Dimension matérielle	1 ^{er} quintile		2 ^e quintile		3 ^e quintile		4 ^e quintile		5 ^e quintile		Population considérée	AD retenues
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	N
MRC de D'Autray	1 899	4,8	3 912	9,8	8 238	20,6	14 789	37,0	11 125	27,8	39 963	64
Berthierville	606	17,2	590	16,7	0	0,0	1 340	38,0	989	28,1	3 525	6
La Visitation-de-l'Île-Dupas	0	0,0	0	0,0	619	100,0	0	0,0	0	0,0	619	1
Lanoraie	820	18,4	1 183	26,6	1 212	27,3	1 232	27,7	0	0,0	4 447	7
Lavaltrie	473	3,6	1 456	11,0	2 103	15,9	7 918	59,7	1 317	9,9	13 267	17
Mandeville	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	2 043	100,0	2 043	4
Saint-Barthélemy	0	0,0	0	0,0	529	28,1	443	23,5	911	48,4	1 883	4
Saint-Cléophas-de-Brandon	0	0,0	0	0,0	0	0,0	276	100,0	0	0,0	276	1
Saint-Cuthbert	0	0,0	0	0,0	1 261	68,6	578	31,4	0	0,0	1 839	3
Saint-Didace	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	593	100,0	593	1
Saint-Gabriel	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	2 173	100,0	2 173	4
Saint-Gabriel-de-Brandon	0	0,0	0	0,0	0	0,0	1 095	40,9	1 584	59,1	2 679	5
Saint-Ignace-de-Loyola	0	0,0	683	32,7	557	26,7	846	40,6	0	0,0	2 086	3
Saint-Norbert	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	1 059	100,0	1 059	2
Sainte-Élisabeth	0	0,0	0	0,0	564	50,9	545	49,1	0	0,0	1 109	2
Sainte-Geneviève-de-Berthier	0	0,0	0	0,0	1 393	58,9	516	21,8	456	19,3	2 365	4
MRC de Joliette	8 483	14,1	14 032	23,3	14 608	24,3	9 834	16,3	13 205	21,9	60 162	90
Crabtree	0	0,0	498	12,8	2 619	67,4	0	0,0	770	19,8	3 887	6
Joliette	3 772	22,2	2 496	14,7	1 813	10,7	2 051	12,1	6 821	40,2	16 953	27
Notre-Dame-de-Lourdes	0	0,0	0	0,0	0	0,0	1 538	59,3	1 057	40,7	2 595	4
Notre-Dame-des-Prairies	772	8,7	3 139	35,4	2 271	25,6	1 895	21,4	791	8,9	8 868	10
Saint-Ambroise-de-Kildare	0	0,0	1 571	41,9	1 699	45,3	477	12,7	0	0,0	3 747	7
Saint-Charles-Borromée	2 931	23,3	4 739	37,6	3 534	28,0	927	7,4	469	3,7	12 600	20
Saint-Paul	0	0,0	1 589	31,0	0	0,0	680	13,3	2 853	55,7	5 122	6
Saint-Pierre	0	0,0	0	0,0	0	0,0	305	100,0	0	0,0	305	1
Saint-Thomas	0	0,0	0	0,0	1 868	58,5	1 325	41,5	0	0,0	3 193	5
Sainte-Mélanie	1 008	34,9	0	0,0	804	27,8	636	22,0	444	15,4	2 892	4
MRC de Matawinie	0	0,0	4 895	10,0	10 099	20,7	11 368	23,3	22 473	46,0	48 835	85
Chertsey	0	0,0	698	14,4	0	0,0	756	15,6	3 382	69,9	4 836	8
Entrelacs	0	0,0	0	0,0	257	28,4	649	71,6	0	0,0	906	2
Manawan	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	2 073	100,0	2 073	3
Notre-Dame-de-la-Merci	0	0,0	496	50,7	0	0,0	0	0,0	482	49,3	978	2
Rawdon	0	0,0	0	0,0	3 239	33,0	3 948	40,2	2 633	26,8	9 820	16
Saint-Alphonse-Rodriguez	0	0,0	0	0,0	0	0,0	1 123	35,8	2 011	64,2	3 134	5
Saint-Côme	0	0,0	0	0,0	521	23,7	0	0,0	1 677	76,3	2 198	4
Saint-Damien	0	0,0	0	0,0	1 051	52,0	0	0,0	969	48,0	2 020	4
Saint-Donat	0	0,0	1 553	37,6	1 400	33,9	0	0,0	1 177	28,5	4 130	7
Saint-Félix-de-Valois	0	0,0	1 429	23,7	1 371	22,7	2 162	35,9	1 067	17,7	6 029	11
Saint-Jean-de-Matha	0	0,0	719	16,6	0	0,0	625	14,4	2 991	69,0	4 335	7
Saint-Michel-des-Saints	0	0,0	0	0,0	0	0,0	993	45,1	1 208	54,9	2 201	5
Saint-Zénon	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	1 115	100,0	1 115	2
Sainte-Béatrix	0	0,0	0	0,0	679	36,7	551	29,8	619	33,5	1 849	3
Sainte-Émélie-de-l'Énergie	0	0,0	0	0,0	575	35,0	0	0,0	1 069	65,0	1 644	3
Sainte-Marcelline-de-Kildare	0	0,0	0	0,0	1 006	64,2	561	35,8	0	0,0	1 567	3
MRC de Montcalm	0	0,0	3 245	6,8	9 064	19,1	9 000	19,0	26 129	55,1	47 438	72
Saint-Alexis	0	0,0	0	0,0	790	57,8	577	42,2	0	0,0	1 367	2
Saint-Calixte	0	0,0	0	0,0	0	0,0	1 113	18,8	4 821	81,2	5 934	10
Saint-Esprit	0	0,0	0	0,0	1 043	53,1	490	25,0	430	21,9	1 963	4
Saint-Jacques	0	0,0	639	15,9	2 301	57,2	505	12,6	576	14,3	4 021	7
Saint-Liguori	0	0,0	1 016	51,4	449	22,7	511	25,9	0	0,0	1 976	4
Saint-Lin-Laurentides	0	0,0	0	0,0	2 240	13,2	3 664	21,6	11 042	65,2	16 946	21
Saint-Roch-de-l'Achigan	0	0,0	1 590	32,5	465	9,5	0	0,0	2 837	58,0	4 892	8
Saint-Roch-Ouest	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	267	100,0	267	1
Sainte-Julienne	0	0,0	0	0,0	1 282	14,4	2 140	24,0	5 486	61,6	8 908	13
Sainte-Marie-Salomé	0	0,0	0	0,0	494	42,4	0	0,0	670	57,6	1 164	2
MRC de L'Assomption	37 054	31,6	34 040	29,0	22 000	18,8	18 836	16,1	5 348	4,6	117 278	195
Charlemagne	0	0,0	1 215	20,8	976	16,7	3 662	62,6	0	0,0	5 853	10
L'Assomption	1 735	8,9	6 996	35,9	5 746	29,5	4 215	21,6	779	4,0	19 471	31
L'Épiphanie (ville)	609	12,8	0	0,0	485	10,2	2 326	49,0	1 329	28,0	4 749	7
L'Épiphanie (paroisse)	0	0,0	430	13,0	0	0,0	1 213	36,8	1 653	50,2	3 296	6
Repentigny	34 161	42,4	24 970	31,0	13 061	16,2	6 857	8,5	1 587	2,0	80 636	134
Saint-Sulpice	549	16,8	429	13,1	1 732	52,9	563	17,2	0	0,0	3 273	7
MRC des Moulins	43 887	30,0	32 084	21,9	28 071	19,2	28 576	19,5	13 756	9,4	146 374	225
Mascouche	13 892	33,2	8 410	20,1	6 673	16,0	8 294	19,8	4 543	10,9	41 812	49
Terrebonne	29 995	28,7	23 674	22,6	21 398	20,5	20 282	19,4	9 213	8,8	104 562	176

Source : INSPQ, Fichier TableEquivalenceCompleteQuebec2011_2015.xls, juillet 2015. Compilation réalisée par le Service de surveillance, recherche et évaluation de la DSPublique du CISSS de Lanaudière, novembre 2015.



RÉGION DE LANAUDIÈRE

Conditions par rapport au territoire de référence : Lanaudière



Répartition de la population selon la dimension sociale, la municipalité et le quintile de défavorisation, territoire de référence Lanaudière, 2011 (N et %)

Conditions plus favorables ← Conditions plus défavorables												
Dimension sociale	1 ^{er} quintile		2 ^e quintile		3 ^e quintile		4 ^e quintile		5 ^e quintile		Population considérée	Aires de diffusion retenues
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	N
MRC de D'Autray	7 413	18,5	9 280	23,2	7 138	17,9	8 918	22,3	7 214	18,1	39 963	64
Berthierville	0	0,0	0	0,0	0	0,0	773	21,9	2 752	78,1	3 525	6
La Visitation-de-l'Île-Dupas	0	0,0	0	0,0	619	100,0	0	0,0	0	0,0	619	1
Lanoraie	542	12,2	1 510	34,0	0	0,0	716	16,1	1 679	37,8	4 447	7
Lavaltrie	2 829	21,3	3 716	28,0	2 032	15,3	3 475	26,2	1 215	9,2	13 267	17
Mandeville	0	0,0	0	0,0	1 067	52,2	976	47,8	0	0,0	2 043	4
Saint-Barthélemy	443	23,5	0	0,0	1 002	53,2	438	23,3	0	0,0	1 883	4
Saint-Cléophas-de-Brandon	0	0,0	0	0,0	0	0,0	276	100,0	0	0,0	276	1
Saint-Cuthbert	0	0,0	1 190	64,7	649	35,3	0	0,0	0	0,0	1 839	3
Saint-Didace	0	0,0	593	100,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	593	1
Saint-Gabriel	0	0,0	0	0,0	0	0,0	605	27,8	1 568	72,2	2 173	4
Saint-Gabriel-de-Brandon	386	14,4	1 198	44,7	0	0,0	1 095	40,9	0	0,0	2 679	5
Saint-Ignace-de-Loyola	846	40,6	557	26,7	683	32,7	0	0,0	0	0,0	2 086	3
Saint-Norbert	429	40,5	0	0,0	630	59,5	0	0,0	0	0,0	1 059	2
Sainte-Élisabeth	545	49,1	0	0,0	0	0,0	564	50,9	0	0,0	1 109	2
Sainte-Geneviève-de-Berthier	1 393	58,9	516	21,8	456	19,3	0	0,0	0	0,0	2 365	4
MRC de Joliette	4 765	7,9	7 324	12,2	11 987	19,9	17 471	29,0	18 615	30,9	60 162	90
Crabtree	0	0,0	870	22,4	1 250	32,2	1 269	32,6	498	12,8	3 887	6
Joliette	0	0,0	522	3,1	3 134	18,5	2 115	12,5	11 182	66,0	16 953	27
Notre-Dame-de-Lourdes	0	0,0	602	23,2	455	17,5	1 538	59,3	0	0,0	2 595	4
Notre-Dame-des-Prairies	453	5,1	0	0,0	559	6,3	5 640	63,6	2 216	25,0	8 868	10
Saint-Ambroise-de-Kildare	1 179	31,5	1 416	37,8	653	17,4	499	13,3	0	0,0	3 747	7
Saint-Charles-Borromée	2 051	16,3	1 108	8,8	1 993	15,8	2 729	21,7	4 719	37,5	12 600	20
Saint-Paul	427	8,3	1 780	34,8	670	13,1	2 245	43,8	0	0,0	5 122	6
Saint-Pierre	0	0,0	0	0,0	305	100,0	0	0,0	0	0,0	305	1
Saint-Thomas	655	20,5	1 026	32,1	712	22,3	800	25,1	0	0,0	3 193	5
Sainte-Mélanie	0	0,0	0	0,0	2 256	78,0	636	22,0	0	0,0	2 892	4
MRC de Matawinie	5 168	10,6	10 815	22,1	12 516	25,6	14 653	30,0	5 683	11,6	48 835	85
Chertsey	0	0,0	598	12,4	1 905	39,4	1 854	38,3	479	9,9	4 836	8
Entrelacs	0	0,0	649	71,6	257	28,4	0	0,0	0	0,0	906	2
Manawan	2 073	100,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	2 073	3
Notre-Dame-de-la-Merci	0	0,0	482	49,3	0	0,0	496	50,7	0	0,0	978	2
Rawdon	496	5,1	692	7,0	3 114	31,7	3 361	34,2	2 157	22,0	9 820	16
Saint-Alphonse-Rodriguez	0	0,0	1 193	38,1	0	0,0	1 941	61,9	0	0,0	3 134	5
Saint-Côme	0	0,0	595	27,1	1 082	49,2	521	23,7	0	0,0	2 198	4
Saint-Damien	0	0,0	532	26,3	437	21,6	1 051	52,0	0	0,0	2 020	4
Saint-Donat	0	0,0	610	14,8	1 054	25,5	1 362	33,0	1 104	26,7	4 130	7
Saint-Félix-de-Valois	595	9,9	1 958	32,5	991	16,4	1 613	26,8	872	14,5	6 029	11
Saint-Jean-de-Matha	554	12,8	1 914	44,2	1 242	28,7	0	0,0	625	14,4	4 335	7
Saint-Michel-des-Saints	806	36,6	547	24,9	0	0,0	402	18,3	446	20,3	2 201	5
Saint-Zénon	644	57,8	471	42,2	0	0,0	0	0,0	0	0,0	1 115	2
Sainte-Béatrix	0	0,0	0	0,0	1 298	70,2	551	29,8	0	0,0	1 849	3
Sainte-Émélie-de-l'Énergie	0	0,0	0	0,0	575	35,0	1 069	65,0	0	0,0	1 644	3
Sainte-Marcelline-de-Kildare	0	0,0	574	36,6	561	35,8	432	27,6	0	0,0	1 567	3
MRC de Montcalm	3 282	6,9	15 336	32,3	13 821	29,1	10 473	22,1	4 526	9,5	47 438	72
Saint-Alexis	0	0,0	0	0,0	1 367	100,0	0	0,0	0	0,0	1 367	2
Saint-Calixte	0	0,0	479	8,1	3 129	52,7	1 783	30,0	543	9,2	5 934	10
Saint-Esprit	0	0,0	0	0,0	570	29,0	1 393	71,0	0	0,0	1 963	4
Saint-Jacques	461	11,5	1 224	30,4	1 117	27,8	580	14,4	639	15,9	4 021	7
Saint-Liguori	0	0,0	1 376	69,6	0	0,0	600	30,4	0	0,0	1 976	4
Saint-Lin-Laurentides	1 027	6,1	7 376	43,5	4 915	29,0	1 489	8,8	2 139	12,6	16 946	21
Saint-Roch-de-l'Achigan	857	17,5	1 244	25,4	1 482	30,3	736	15,0	573	11,7	4 892	8
Saint-Roch-Ouest	267	100,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	267	1
Sainte-Julienne	0	0,0	3 143	35,3	1 241	13,9	3 892	43,7	632	7,1	8 908	13
Sainte-Marie-Salomé	670	57,6	494	42,4	0	0,0	0	0,0	0	0,0	1 164	2
MRC de L'Assomption	27 152	23,2	20 028	17,1	23 656	20,2	18 846	16,1	27 596	23,5	117 278	195
Charlemagne	575	9,8	289	4,9	1 953	33,4	592	10,1	2 444	41,8	5 853	10
L'Assomption	2 990	15,4	2 992	15,4	4 471	23,0	4 982	25,6	4 036	20,7	19 471	31
L'Épiphanie (ville)	1 093	23,0	0	0,0	1 118	23,5	1 474	31,0	1 064	22,4	4 749	7
L'Épiphanie (paroisse)	1 478	44,8	1 157	35,1	661	20,1	0	0,0	0	0,0	3 296	6
Repentigny	20 587	25,5	14 614	18,1	14 064	17,4	11 798	14,6	19 573	24,3	80 636	134
Saint-Sulpice	429	13,1	976	29,8	1 389	42,4	0	0,0	479	14,6	3 273	7
MRC des Moulins	43 268	29,6	30 074	20,5	22 460	15,3	19 760	13,5	30 812	21,1	146 374	225
Mascouche	12 652	30,3	9 332	22,3	5 091	12,2	2 388	5,7	12 349	29,5	41 812	49
Terrebonne	30 616	29,3	20 742	19,8	17 369	16,6	17 372	16,6	18 463	17,7	104 562	176

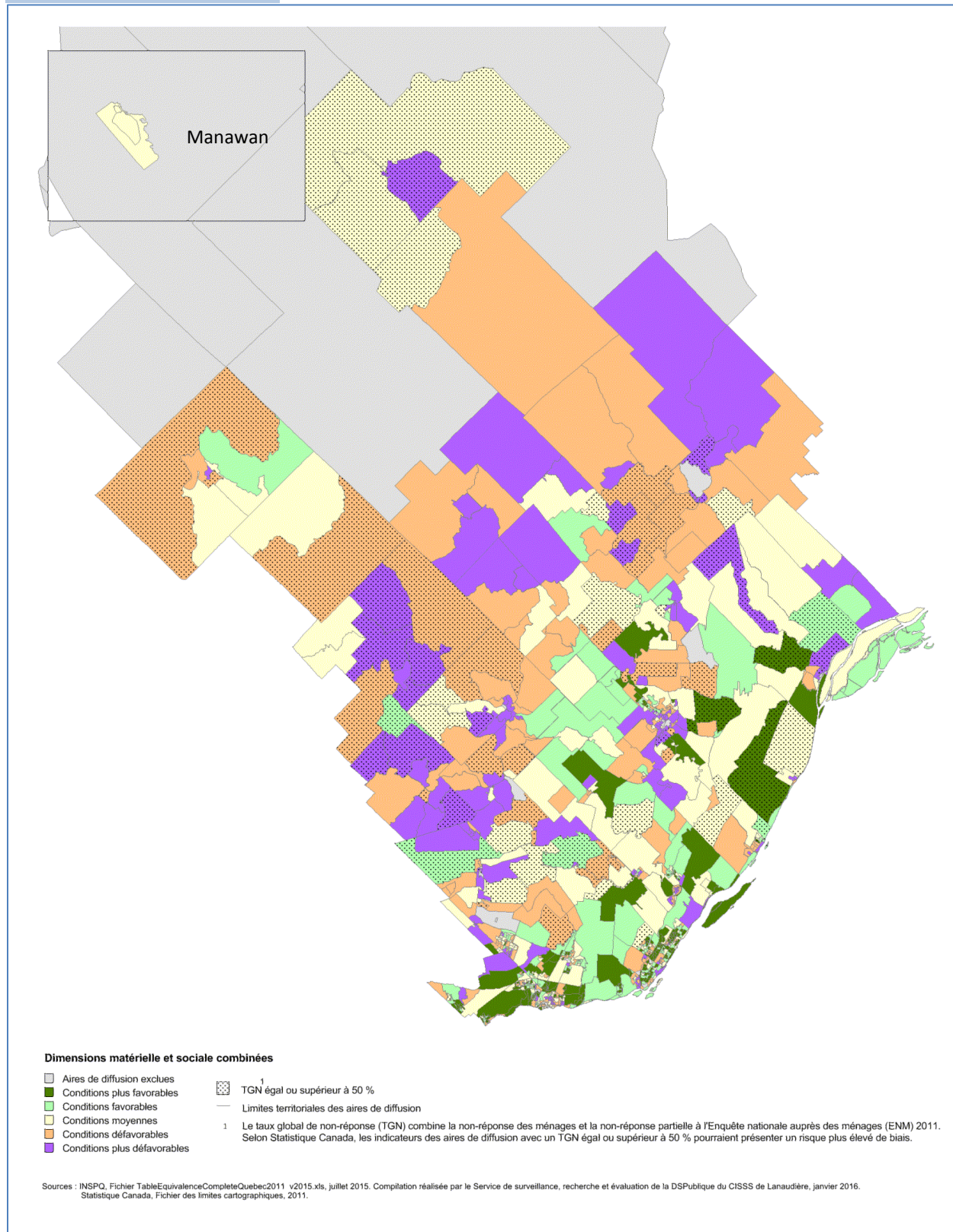
Source : INSPQ, Fichier TableEquivalenceCompleteQuebec2011_2015.xls, juillet 2015. Compilation réalisée par le Service de surveillance, recherche et évaluation de la DSPublique du CISSS de Lanaudière, novembre 2015.



INDICE DE DÉFAVORISATION 2011 DIMENSIONS MATÉRIELLE ET SOCIALE COMBINÉES

RÉGION DE LANAUDIÈRE

Conditions par rapport au territoire de référence : Lanaudière



Répartition de la population selon la municipalité et le gradient de la défavorisation matérielle et sociale, territoire de référence Lanaudière, 2011 (N et %)

Dimensions combinées	Conditions plus favorables		Conditions favorables		Conditions moyennes		Conditions défavorables		Conditions plus défavorables		Population considérée	Aires de diffusion retenues
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	N
MRC de D'Autray	2 783	7,0	7 165	17,9	9 229	23,1	10 524	26,3	10 262	25,7	39 963	64
Berthierville	0	0,0	0	0,0	606	17,2	1 363	38,7	1 556	44,1	3 525	6
La Visitation-de-l'Île-Dupas	0	0,0	0	0,0	619	100,0	0	0,0	0	0,0	619	1
Lanoraie	820	18,4	542	12,2	1 406	31,6	467	10,5	1 212	27,3	4 447	7
Lavaltrie	570	4,3	2 937	22,1	3 511	26,5	4 968	37,4	1 281	9,7	13 267	17
Mandeville	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	2 043	100,0	2 043	4
Saint-Barthélemy	0	0,0	443	23,5	529	28,1	0	0,0	911	48,4	1 883	4
Saint-Cléophas-de-Brandon	0	0,0	0	0,0	0	0,0	276	100,0	0	0,0	276	1
Saint-Cuthbert	0	0,0	612	33,3	1 227	66,7	0	0,0	0	0,0	1 839	3
Saint-Didace	0	0,0	0	0,0	0	0,0	593	100,0	0	0,0	593	1
Saint-Gabriel	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	2 173	100,0	2 173	4
Saint-Gabriel-de-Brandon	0	0,0	0	0,0	386	14,4	2 293	85,6	0	0,0	2 679	5
Saint-Ignace-de-Loyola	0	0,0	2 086	100,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	2 086	3
Saint-Norbert	0	0,0	0	0,0	429	40,5	0	0,0	630	59,5	1 059	2
Sainte-Élisabeth	0	0,0	545	49,1	0	0,0	564	50,9	0	0,0	1 109	2
Sainte-Geneviève-de-Berthier	1 393	58,9	0	0,0	516	21,8	0	0,0	456	19,3	2 365	4
MRC de Joliette	7 887	13,1	8 218	13,7	13 182	21,9	15 234	25,3	15 641	26,0	60 162	90
Crabtree	0	0,0	870	22,4	480	12,3	1 767	45,5	770	19,8	3 887	6
Joliette	2 753	16,2	0	0,0	2 087	12,3	3 447	20,3	8 666	51,1	16 953	27
Notre-Dame-de-Lourdes	0	0,0	0	0,0	0	0,0	2 140	82,5	455	17,5	2 595	4
Notre-Dame-des-Prairies	453	5,1	0	0,0	4 470	50,4	2 501	28,2	1 444	16,3	8 868	10
Saint-Ambroise-de-Kildare	702	18,7	2 546	67,9	499	13,3	0	0,0	0	0,0	3 747	7
Saint-Charles-Borromée	2 316	18,4	4 301	34,1	909	7,2	2 538	20,1	2 536	20,1	12 600	20
Saint-Paul	0	0,0	0	0,0	2 696	52,6	1 100	21,5	1 326	25,9	5 122	6
Saint-Pierre	0	0,0	0	0,0	0	0,0	305	100,0	0	0,0	305	1
Saint-Thomas	655	20,5	501	15,7	1 237	38,7	800	25,1	0	0,0	3 193	5
Sainte-Mélanie	1 008	34,9	0	0,0	804	27,8	636	22,0	444	15,4	2 892	4
MRC de Matawinie	0	0,0	5 051	10,3	12 563	25,7	16 364	33,5	14 857	30,4	48 835	85
Chertsey	0	0,0	698	14,4	0	0,0	1 354	28,0	2 784	57,6	4 836	8
Entrelacs	0	0,0	0	0,0	906	100,0	0	0,0	0	0,0	906	2
Manawan	0	0,0	0	0,0	2 073	100,0	0	0,0	0	0,0	2 073	3
Notre-Dame-de-la-Merci	0	0,0	0	0,0	496	50,7	482	49,3	0	0,0	978	2
Rawdon	0	0,0	692	7,0	1 792	18,2	3 999	40,7	3 337	34,0	9 820	16
Saint-Alphonse-Rodriguez	0	0,0	0	0,0	590	18,8	1 136	36,2	1 408	44,9	3 134	5
Saint-Côme	0	0,0	0	0,0	0	0,0	1 116	50,8	1 082	49,2	2 198	4
Saint-Damien	0	0,0	0	0,0	0	0,0	1 583	78,4	437	21,6	2 020	4
Saint-Donat	0	0,0	402	9,7	1 266	30,7	1 895	45,9	567	13,7	4 130	7
Saint-Félix-de-Valois	0	0,0	1 966	32,6	1 635	27,1	870	14,4	1 558	25,8	6 029	11
Saint-Jean-de-Matha	0	0,0	719	16,6	554	12,8	1 914	44,2	1 148	26,5	4 335	7
Saint-Michel-des-Saints	0	0,0	0	0,0	1 353	61,5	0	0,0	848	38,5	2 201	5
Saint-Zénon	0	0,0	0	0,0	644	57,8	471	42,2	0	0,0	1 115	2
Sainte-Béatrix	0	0,0	0	0,0	679	36,7	551	29,8	619	33,5	1 849	3
Sainte-Émélie-de-l'Énergie	0	0,0	0	0,0	575	35,0	0	0,0	1 069	65,0	1 644	3
Sainte-Marcelline-de-Kildare	0	0,0	574	36,6	0	0,0	993	63,4	0	0,0	1 567	3
MRC de Montcalm	461	1,0	3 774	8,0	9 591	20,2	18 694	39,4	14 918	31,4	47 438	72
Saint-Alexis	0	0,0	0	0,0	790	57,8	577	42,2	0	0,0	1 367	2
Saint-Calixte	0	0,0	0	0,0	0	0,0	1 592	26,8	4 342	73,2	5 934	10
Saint-Esprit	0	0,0	0	0,0	570	29,0	963	49,1	430	21,9	1 963	4
Saint-Jacques	461	11,5	719	17,9	1 046	26,0	1 219	30,3	576	14,3	4 021	7
Saint-Liguori	0	0,0	865	43,8	1 111	56,2	0	0,0	0	0,0	1 976	4
Saint-Lin-Laurentides	0	0,0	679	4,0	2 590	15,3	7 737	45,7	5 940	35,1	16 946	21
Saint-Roch-de-l'Achigan	0	0,0	1 017	20,8	1 322	27,0	1 817	37,1	736	15,0	4 892	8
Saint-Roch-Ouest	0	0,0	0	0,0	267	100,0	0	0,0	0	0,0	267	1
Sainte-Julienne	0	0,0	0	0,0	1 225	13,8	4 789	53,8	2 894	32,5	8 908	13
Sainte-Marie-Salomé	0	0,0	494	42,4	670	57,6	0	0,0	0	0,0	1 164	2
MRC de L'Assomption	35 178	30,0	26 856	22,9	23 492	20,0	19 705	16,8	12 047	10,3	117 278	195
Charlemagne	575	9,8	815	13,9	401	6,9	2 018	34,5	2 044	34,9	5 853	10
L'Assomption	2 784	14,3	5 311	27,3	4 934	25,3	3 369	17,3	3 073	15,8	19 471	31
L'Épiphanie (ville)	609	12,8	484	10,2	0	0,0	1 842	38,8	1 814	38,2	4 749	7
L'Épiphanie (paroisse)	430	13,0	0	0,0	1 600	48,5	1 266	38,4	0	0,0	3 296	6
Repentigny	29 802	37,0	19 833	24,6	15 154	18,8	11 210	13,9	4 637	5,8	80 636	134
Saint-Sulpice	978	29,9	413	12,6	1 403	42,9	0	0,0	479	14,6	3 273	7
MRC des Moulins	42 628	29,1	30 278	20,7	35 754	24,4	25 208	17,2	12 506	8,5	146 374	225
Mascouche	8 874	21,2	9 710	23,2	15 869	38,0	5 243	12,5	2 116	5,1	41 812	49
Terrebonne	33 754	32,3	20 568	19,7	19 885	19,0	19 965	19,1	10 390	9,9	104 562	176

Source : INSPQ, Fichier TableEquivalenceCompleteQuebec2011_2015.xls, juillet 2015. Compilation réalisée par le Service de surveillance, recherche et évaluation de la DSPublique du CISSS de Lanaudière, novembre 2015.





Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de Lanaudière

Québec

